

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE
LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

84/916 du 19/IG/84
/) ECRET N° MTERFPPS/DGTFP/DFP /SAVF3.12

Portant Inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1983 de certains Admi-
nistrateurs des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des SAF (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modifica-
tion de certaines dispositions de la Constitution du 8.7.1979 ;
(/u la loi 15/62 du 03.02.62 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.05.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.02.62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut des
cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers
SAF ;
(/u le décret 65/170/FP du 25.6.65 réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-
nements, indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.08.84 portant nomination du
Premier Ministre ;
(/u le décret n° 84/860 du 20.08.1984 portant organisation
des membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 84/850 du 13.08.84 portant nomination des
membres du Gouvernement ;
(/u le Procès-verbal de la Commission Administrative Pari-
taire d'avancement réuni à Brazzaville, le 5 Juin 1984.

(/) E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er.- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1983 les Administrateurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SIF (Administration Générale) dont les noms suivent :

Pour le 2° échelon à 2 ans

NKODIA Jean Louis

Org.PCT.

Pour le 3° échelon à 2 ans

DABIRA Antoine

MTE

MAKAYA Corentin

Mini.Plan

MBALOUA Alexandre Jean Frédéric Rémy

-"-

YAKANA PONTY Raymond

MTE

LOULENDO Alphonse

C.B.PR

à 30 Mois

FOUKA Anne

Industrie

MABIKA Paul

Mini.Plan

GOUESSANI née KITA Thérèse

C.N.S.E.E.

Pour le 4° échelon à 2 ans

BIRANGUI François Magloire

S.G.Plan

MIANKOUKA Charles

O.C.B.

MBONZO Emile

Mini.Finances

à 30 mois

BONAZEBI Philippe

Commerce

MIKELE Jérôme Roland

O.C.B.

OUVANGUIGHA Jean Pierre

MTE.

Pour le 5° échelon à 2 ans

ENKOURA François Yvon

Commerce

NGOULOU MOUTILA Gaston

C.B.Mini.Ind.Pêche

Pour le 7° échelon à 2 ans

NGOULOU Rigobert

CCCVP

ARTICLE 2.- Avancement en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans.

.../...

Four 1^{er} 4^o Echelon

ADOUA Michel

NDZONO Emmanuel

O.C.B./POINTE-NOIRE

Stège en FRANCE

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera ./.-

Brazzaville, le 19 Octobre 1984

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi et la Refonte de la
Fonction Publique et de la
Prévoyance Sociale,

- Ange Edouard POUNGUI -

Le Ministre des Finances et du Budget,

- Bernard COMBO MATSIONA -

AMPLIATIONS :

- Itihi Ossétoumba. LEKOUNDZOU -

- JORPC	1
- DGTFP/DFP	3
- D.G.B.	3
- D.C.F	2
- ORG.PCT.....	2
- M.M.E.....	2
- MINI.PLAN.....	2
- CAB.PR.....	2
- CNSZE.....	2
- OCB.....	2
- MINI.COMMERCE.....	2
- AFF.ETR.....	2
- MINI.INDUST.PECHE....	2
- CCCVP.....	2
- AMBACO/FRANCE.....	2
- DOSSIERS.....	60
- INTERESSES.....	18
- SGCM/BC.....	2/